

!NF2S RETRAITÉS EXPRESS

UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS 49, AV. SIMON BOLIVAR, 75950 PARIS CEDEX 19 TÉL : 01 56 41 55 20 FAX : 01 56 41 55 21 CONTACT@RETRAITES.CFDT.FR - WWW.CFDT-RETRAITÉS.FR

N°44 du 11 mars 2021

DESTINATAIRES:

Aux UTR, URR, UFR, membres du bureau UCR Confédération, fédérations et URI, Ferpa

Déclaration du conseil national de la CFDT Retraités

Toujours battants les aînés!

Lors du conseil national de la CFDT Retraités, réuni les 10 et 11 mars 2021, la crise sanitaire et ses conséquences pour l'ensemble de la population, la vaccination et les difficultés d'y accéder, l'isolement des personnes âgées, les difficultés de nombreux jeunes, l'avenir de la loi autonomie, ont été au cœur des débats.

La CFDT Retraités est consciente des difficultés des entreprises et de leurs salariés dans de nombreux secteurs. Elle est consciente aussi des situations préoccupantes vécues par les jeunes générations et de la nécessité de renforcer la solidarité intergénérationnelle et de la poursuivre après la crise.

La CFDT Retraités déplore le retentissement qui est donné au soi-disant conflit intergénérationnel. Ces débats sont insupportables, tout comme l'est cette habitude de placer les personnes dans des catégories, dans le seul but de les stigmatiser et de les opposer. Cela contribue à exacerber les antagonismes au lieu de rassembler les différentes composantes de la société.

Après une période d'hésitation pour certains, les personnes âgées sont conscientes que l'éradication de cette pandémie passera par une vaccination à grande échelle. À ce stade, beaucoup d'entre elles postulent sans obtenir de rendez-vous. Des collectivités locales accompagnent les personnes ne disposant pas des moyens d'accès aux outils informatiques ou aux transports. La CFDT Retraités souhaite que ces pratiques soient généralisées. Cela aura d'autant plus d'importance quand sera lancée la vaccination de masse.

Autre sujet de préoccupation, le projet de loi sur la perte d'autonomie, une promesse une fois de plus reportée, c'est pourquoi sur tout le territoire la CFDT Retraités interpelle les parlementaires. Elle a déjà rencontré nombre d'entre eux et regrette que les échanges confirment son inquiétude quant à l'avenir plus qu'incertain d'un projet de loi dans les prochains mois.

Nous constatons, en outre, qu'il n'est plus question dans les diverses interventions des responsables gouvernementaux de répondre aux besoins les plus urgents des personnes en perte d'autonomie. Nous rappelons que, selon les chiffres officiels, le reste à charge en établissement, après les aides, atteint 1 850 euros par mois en moyenne et excède les ressources courantes de la personne dans 75 % des cas.

La CFDT Retraités rappelle la proposition de la CFDT d'une contribution de solidarité sur les donations et les successions pour participer au financement de la perte d'autonomie.

Au cours des prochains mois, la CFDT Retraités continuera à porter ses revendications.